

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 5 novembre 2020 Exercice 2019

L'assemblée générale ordinaire de l'association GAROM initialement programmée le 12 mars 2020 a été reportée au 5 novembre 2020, compte-tenu des mesures sanitaires prises suite à la pandémie Covid-19. Seuls les membres du Conseil d'administration devaient être présents, les adhérents étant invités à adresser un pouvoir à un administrateur (courriel du 14/10/2020 donnant les liens pour consulter les documents ad hoc). Le nouveau confinement, a amené l'association à organiser cette assemblée du 5 novembre en audioconférence (courriel du 4/11/2020).

Il a été procédé à un appel et une fiche d'émargement a été adressée au secrétariat par chacun des présents (dans le respect des statuts « un mandataire ne peut représenter plus de cinq membres » article XIV)

L'Assemblée était présidée par M. Peter LEATHER, président de l'association.

Élection au conseil d'administration

Ne pouvant pas procéder à l'élection des administrateurs par bulletin secret, l'assemblée générale a approuvé la décision du Conseil d'administration du 29 septembre 2020 d'appliquer l'article XII de nos statuts consistant à coopter les candidats nouveaux ou à renouveler jusqu'à l'assemblée générale 2021.

Ainsi, entrent au Conseil d'Administration Mmes Yolande COLLOMB, Edith PANEL et Renée RODAIRE et les mandats de MM. Jean BARNIER, Patrick BERNARD, Gérard CHOLLET et Peter LEATHER sont renouvelés.

L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Martine CHATEAU et de M. Georges BAILLY.

Quorum

Conformément à l'article XIV des statuts, 61 adhérents étaient présents ou représentés (50 représentés par les 11 administrateurs présents : Mesdames et Messieurs Jean-Yves BARBIER, Patrick BERNARD, Gérard CHOLLET, Jean LASSUS, Peter LEATHER, Roger MASSON, Hélène PEJU, Claude PERROUIN, Michèle PLATTARD, René RODAIRE, Madeleine SEEMANN) soit plus du quart des 168 adhérents convoqués.

L'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour établi.

Rapport moral du Président :

Le rapport d'activité est présenté par le Président.

1ère résolution proposée au vote à voix haute :

« *L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral, approuve ce rapport* ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2019 :

Sur la base des éléments comptables fournis par le cabinet In Extenso, Jean Lassus, Trésorier de l'Association présente et commente les états financiers 2019.

Rapport du Commissaire aux Comptes :

Le rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Thibault Chalvin, Implid Audit, a été présenté :
 « *En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DES AMIS DE LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE GAROM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice»

2ème résolution proposée au vote à voix haute :

« *L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du trésorier et du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2019, constate un déficit de 4 061 € et donne quitus aux administrateurs ».*

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Affectation à la « Réserve spéciale » et au report à nouveau

3ème résolution proposée au vote à voix haute :

« *L'assemblée générale approuve la proposition d'affecter à la réserve spéciale les subventions de 6 227 € accordées par GAROM (2 000 € : expo Ludique, 1 189 € : thermo TCA « Clarianus », 2 787 € : fouille Visitation et 250 € : solde étude bronze équestre) et la proposition d'affecter le résultat hors subventions de 2 166 € à hauteur des ¾ à la réserve spéciale (1 625 €) et le reste au report à nouveau (541 €)».*

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Durée de la mission du Commissaire aux Comptes

4ème résolution proposée au vote à voix haute :

« *L'assemblée générale approuve la proposition de ramener à 6 ans la durée de mission du Commissaire aux Comptes, qui prendra fin à la clôture de l'exercice 2021, au lieu des dix ans annoncés dans le PV de l'AG 2016 ».*

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Présentation du compte d'exploitation prévisionnel 2020

Le compte d'exploitation prévisionnel 2020 est présenté et commenté par le trésorier Jean LASSUS.

5ème résolution proposée au vote à voix haute :

« *L'assemblée générale approuve le compte de résultat prévisionnel 2020 et l'attribution de 6 000 € de subventions aux projets suivants :*

- *projet « Graffites » (2 000 €) ;*
- *fouille du Clos de la Visitation (3 000 €) ;*
- *participation à la logistique du congrès SFECAG de mai 2020 (1 000 €).*

*Elle approuve également la reconduction du solde de la subvention accordée en 2019 pour l'étude des statues équestres antiques en bronze (250 €).
Le montant des subventions accordées par GAROM en 2020 sur ses fonds propres (réserve spéciale si nécessaire) sera ainsi de 6 250 € ».*
Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Fixation des cotisations pour l'exercice 2021

6ème résolution proposée au vote à voix haute :

« L'assemblée générale fixe le montant des cotisations 2021 au même niveau que celles de 2020, soit :

*Cotisation simple : 50 €
Cotisation couple : 80 €
Cotisation jeunes (< 30 ans) : 15 €
Cotisation « accueil » : 15€
Bienfaiteurs : 100 €
Associations (2 membres représentants) : 100 €
Mécénat à partir de 100 € Dons manuels*

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h 30

Le Président :

Peter LEATHER

